

Description détaillée de la campagne EAUX DECHETS

Sensibilisation à la problématique des déchets en milieux aquatiques
Campagne "Eaux Déchets" lancée par France Nature Environnement

A. Quels déchets

Les Déchets ménagers abandonnés	Les déchets type encombrants et/ou électroniques	Les Véhicules Hors d'Usage (ou VHU), les vélos, trottinettes	Les Gravats / Déchets du BTP	Les déchets atypiques
<ul style="list-style-type: none"> • Canettes, bouteilles, lingettes, sacs plastiques, mégots, protections périodiques, piles etc. • Plastiques légers : sacs, films, emballages alimentaires • Plastiques rigides : bouteilles, bidons, contenants divers • Mousse plastique, polystyrène (utilisé pour le transport ou la pêche) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gros électroménagers (frigorifère, lave-vaisselle, lave-linge...) • Cadre de lits, ameublement, • Déchets électroniques divers (écrans, appareils divers, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule abandonné ou immergé, parfois partiellement démonté. • Carcasse complète, châssis, pneus, batteries, fluides. • Trottinettes électriques par exemple 	<ul style="list-style-type: none"> • Briques, tuiles, plâtre, béton, laine de verre, restes de chantier (pvc, bois traité). • Amiante (le plus souvent sous forme de plaque) 	<ul style="list-style-type: none"> • Corps d'animaux d'élevage en décomposition • Embâcle de branchages et déchets divers (attention : s'assurer que ce n'est ni un barrage de castor ni un choix de renaturation) • Bidons et contenants de produits (huiles, engrais, pesticides, ...) • autres

B. : Quelle pollution ?



- Microplastiques via fragmentation des emballages
- Composés chimiques des lingettes / textiles
- Transport de polluants (les plastiques accumulent des substances toxiques)
- Altération du paysage et des usages (canoë, pêche, randonnée...)
- Métaux lourds (plomb, cadmium, mercure dans certaines pièces)
- Pièces électroniques
- Microplastiques
- Mousses isolantes, huiles..
- Lessivage des liants chimiques (plâtre, ciment, colle)
- Présence possible d'amiante, peinture au plomb
- Déchets inertes ≠ inoffensifs (impact mécanique sur les milieux)

C. Quelle atteinte environnementale ?

- Ingestion par la faune
- Obstructions, mortalité
- Pollution de la ressource en eau
- Dégradation des milieux récréatifs
- Fragmentation et diffusion dans l'écosystème aquatique
- Atteinte à la chaîne alimentaire
- Risque d'accumulation jusqu'à la mer → pollution marine
- Pollution chronique du sol et de l'eau (infiltration dans les nappes)
- Danger pour la faune (empoisonnement, piégeage)
- Risque d'incendie avec les batteries
- Altération paysagère
- Artificialisation du sol
- Modification de l'écoulement des eaux
- Impact visuel et écologique durable

D. Où les trouve-t-on ?

- Berges fréquentées (aires de pique-nique, lieux de baignade, près des poubelles du site)
- Chemins de randonnée / pêche / canoë
- Campings, festivals
- Zones inondables (les plastiques sont charriés et abandonnés par les crues)
- Fossés en bord de route
- Barrages, embâcles, seuils : lieux d'accumulation
- En suspension dans l'eau ou coincés dans la végétation
- Zones reculées près des rivières (lieux peu surveillés)
- Talus, fossés, berges, bras morts
- Anciens chemins ruraux ou parkings informels
- Ponctuellement dans le lit de rivière (en cas d'inondation par exemple)
- Rives boisées accessibles par véhicule
- Anciennes carrières ou bords de cours d'eau isolés
- Chantiers proches d'un réseau hydrographique

F. Les étapes



E. Une action Sentinelles de la nature

- **Un site internet et une application mobile :** sentinellesdelanature.fr
- Un outil de veille écologique qui permet aux citoyens et citoyennes d'alerter les associations de terrain et de valoriser des actions favorables.
- Un outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment à travers la formation et les campagnes
- Une action citoyenne : Charte de l'environnement art 2 : "Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement"
- Mettre en valeur les bonnes pratiques et les initiatives favorables, afin d'inspirer les acteurs privés et publics qui pourront agir en faveur de la qualité des cours d'eau
- Apporter des leviers d'actions aux communes ou structures concernées par le sujet
- Répertorier tous les types de déchets et problématiques de terrain et les traiter avec les acteurs compétents

- Connectez-vous à votre espace Sentinelles de la Nature (ou créez en un si ce n'est pas déjà fait) sur le site internet ou l'application et Cliquez sur "Campagnes" puis "Eaux Déchets" : <https://sentinellesdelanature.fr/campaign/index.html> puis Cliquez sur le bouton "Signaler une initiative favorable" ou "Signaler une dégradation" et Remplissez le formulaire (Le contenu d'une initiative favorable en décrivant l'action positive : initiatives portées par les agriculteurs, les associations, les citoyennes, les agriculteurs et les collectivités avec Photos de l'action, Type d'action : Suppression de barrages obsolètes pour restaurer la continuité écologique, création de zones de débordement pour les crues, dispositifs de collecte des déchets flottants, nettoyage..., Dates clés du projet, Localisation, Éléments nécessaires au signalement: Dégradations de l'environnement, Le conte Localiser la situation : et le chemin d'accès, les observations (si connu) comme Le type de dégradation environnementale : dépôt volontaire / problème d'entretien / barrage, Une estimation de la quantité de déchets / type de déchets, Date de l'atteinte, la présence d'espèces protégées observées

